

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## Arrêté du 10 mars 2021

portant affectation d'une contrôleure générale économique et financier  
à la mission de contrôle des activités financières

NOR : ECOU2107567A

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8 ;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1990 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste et de France Télécom, modifié par l'arrêté du 23 février 2001 ayant modifié sa dénomination ;

Vu l'arrêté du 17 août 2009 portant nomination, notamment, de Madame Nathalie ROUX dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition de la cheffe du Contrôle général économique et financier et du directeur général du Trésor,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Nathalie ROUX, contrôleure générale de 1<sup>ère</sup> classe, est affectée à la Mission de contrôle des activités financières, à compter du 17 mars 2021.

A compter de la même date, Mme Nathalie ROUX est mise à disposition à temps partiel de la mission « La Poste ».

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 mars 2021

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
H. CROCQUEVIEILLE